DLP 28-3-88030055

Avertissements agricoles ® Auvergne & Limousin

SPV

ISSN : 0763 - 7756

Grandes cultures

Le 26 Février 1988

n° 3

C O L Z A	: Traitement Charançon de la Tige
P O I S	: Traitements de semence

COLZA

Stades (Reprise de végétation C1 - C2 ; Apparition boutons accolés)

CHARANÇON DE LA TIGE

Situation

Les vols de Charançon de la Tige se sont poursuivis en début de semaine :

- surtout dans le secteur d'ISSOIRE et de BRIOUDE, dans l'ALLIER les captures sont plus faibles.

- en LIMOUSIN, les captures maximales se sont produites durant la semaine du 15 au 20 Février.

Toutefois, compte-tenu des températures basses et de la couche neigeuse, l'activité des Charançons de la Tige est ralentie, mais ils sont présents dans la parcelle.

Préconisations

Intervenir impérativement dès les premiers réchauffements avec un pyréthrinoïde de synthèse : FASTAC, BAYTHROID, KARATE, DECIS, cyperméthrine, TALSTAR.

POIS

Réaliser des traitements de semence avec des fongicides efficaces sur Mildiou, Anthracnose et fontes de semis (VAMIN, CALTAN).

Cette méthode permet de limiter les infestations secondaires de Mildiou et d'Anthracnose en végétation.

P4

- N° de série : 593
- SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
RN 89 Marmilhat
63 370 LEMPDES

- Publication périodique
- Directeur-Gérant : B. MORIN
- CPPAP N° 525 AD - Abonnement Annuel : 145 F
- Chèques : Régie de recettes D.R.A.F.
- Imprimerie D.R.A.F.

LA PLAQUETTE "PROTECTION DU MAIS"

EDITÉE PAR L'A.G.P.M. ET LE S.P.V. EST DISPONIBLE

Contenu - Description des principaux parasites du maïs, de leurs dégâts et des adventices. Indication des stratégies de lutte. Nombreuses illustrations en couleur.

PRIX DE LA BROCHURE : 25,00 F

Si vous désirez la recevoir, veuillez nous retourner le bon de commande ci-dessous accompagné de votre règlement.

Remarque : Le dépliant regroupant tous les produits phytosanitaires utilisables sur maïs, complément de cette brochure, sera adressé à tous nos abonnés lors d'un prochain bulletin.

BON DE COMMANDE

à retourner au SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
B.P. 45 - 63370 LEMPDES

NOM.. Prénom........................

ORGANISME...

Adresse...

désire recevoir .... plaquette (s) "PROTECTION DU MAIS" et joint un chèque bancaire (ou postal) d'un montant de .... (libellé à l'ordre du REGISSEUR DE RECETTES DE LA D.R.A.F. AUVERGNE)

P5